

Prise de notes au COLLOQUE ASSEMBLEE NATIONALE

« Téléphonie Mobile, Technologies sans-fil et santé »

12 JANVIER 2009

Par Hélène B,

Aujourd'hui j'ai assisté à une journée de conférence avec les médecins et associations les plus actifs au niveau de la lutte contre les champs électromagnétiques et leurs effets sur la santé... Noel Mamère prévu au programme se faisant attendre, je fais connaissance avec mes voisines et voisins d'assemblée.

Devant moi, Marc Filterman prévoit qu'il y aura bientôt, dû aux téléphones portables, 25 millions de neurinomes à opérer ; ainsi qu'une désaffectation des mutuelles à financer cette opération qui finalement sera réservée à ceux qui en ont les moyens. Je lui demande comment sait-on qu'on a un neurinome ; il me répond : lors de l'apparition d'une certaine surdité et de bourdonnements d'oreille.

Finalement Noel Mamère entre en scène et cite Jacques Ellul, qui disait que la technique peut servir à l'homme mais aussi l'**asservir** ; nous sommes ici face à un problème à la fois écologique et humain.



Lors de cette journée j'ai été véritablement surprise et émue du comportement des grands médecins qui étaient là... Par exemple Olle Johanson est quelqu'un de très simple et de très humain ; il s'est dit fatigué de répéter toujours les mêmes avertissements depuis des décennies, et en même temps voit véritablement la France comme en avance sur le sujet, et place en nous de vifs espoirs.

Il est bon d'avoir un regard extérieur et encourageant, mais aussi réaliste. Selon lui nous vivons actuellement la plus grande expérience in vivo jamais réalisée sur la population humaine.

Après la conférence de Benevento en Italie en 2006 et le **Rapport Bioinitiative en 2007** les choses s'accélérent enfin dans le bon sens, lorsque le 4 septembre dernier, le parlement européen demande l'abaissement des seuils actuels des émissions. On reconnaît enfin,

grâce à ce dernier rapport étayé par de nombreux scientifiques, qu'il existe *aussi et surtout* des effets non thermiques dû aux micro-ondes ; telles des cassures des brins d'ADN avec leurs conséquences sur le système immunitaire qui devient incompetent face aux cellules cancéreuses. C'est tout le génome humain qui est en danger ! On a également pu constater des problèmes de fertilité, mais aussi des stérilités définitives, et aussi la perte d'étanchéité inimaginable jusqu'alors de la barrière sang-cerveau.

Plus que jamais nous avons besoin de recherches indépendantes, face à cette mise à prix de la santé publique par les lobbys des télécoms. Nos élus ne doivent pas oublier quelles sont leurs responsabilités face aux problèmes de santé liés aux ondes.

Le cancérologue renommé, Mr Belpomme, a recensé 85 cas d'électrosensibilité ; et va publier officiellement ses travaux sur le sujet très prochainement.

Il y a en fait 2 types d'infection liée aux ondes ; une chronique et une aigue.

Les rayonnements pulsés provoquent des mutations de l'ARN et de l'ADN ainsi que des divisions cellulaires ; on n'est plus alors dans des problèmes d'ordre énergétique mais d'information des cellules, ce qui peut induire des pré-cancers à l'état foetal. Au niveau moléculaire des protéines de choc (stress) sont libérées, HSP 70 et 27.

Sans oublier que nos cellules comportent toutes des micro-aimants, des magnétosomes, réceptifs aux CEM... A terme on voit apparaître des micro-oedèmes cérébraux difficiles à dépister ; mais aussi des désordres plus généraux de l'organisme, un déficit immunitaire qui laisse proliférer des cancers vivo-induits, c'est-à-dire d'origine virale.

Au niveau de la peau, la potentialisation des micro-ondes et des UV peut entraîner un mélanome.

On reconnaît désormais le risque de leucémie aigue à vivre sous des lignes à très haute tension.

L'effet-dose induit par la distance y est déterminant.

Une seule heure d'exposition aux micro-ondes par jour multiplie par 5 le risque de tumeur cérébrale.

D'autre part il convient de bien différencier l'électrosensibilité (3 à 5% de la population) de l'intolérance générale aux CEM. L'EHS aurait plusieurs origines possibles :

-inné, génétique

-les magnétosomes (génétique également ?)

-Les facteurs acquis ; tels que les prothèses métalliques, l'intoxication aux métaux lourds...

Par exemple on a découvert que les globules rouges s'agglutinent sous l'effet des CEM.

Le Dr Belpomme termine en soulignant une fois de plus le problème du financement et de l'indépendance de la recherche sur ces thèmes de santé publique, ainsi que de leur reconnaissance et réparation.

André Cicoella est intervenu ensuite pour revenir sur le Grenelle de l'environnement, le statut juridique des lanceurs d'alerte, et la nécessité de créer des lois qui les protégerait ; ou bien une Haute Autorité Alerte et Expertise. Il devient clair que le principe de précaution doit plus que jamais être appliqué aujourd'hui, et que l'innocuité des innovations non étudiées soit prouvée avant leur mise sur le marché !

Santé et Environnement sont deux mots qui réuniront toutes les associations scientifiques le 28 janvier prochain, pour demander l'ouverture d'un Grenelle de la santé environnementale, un véritable débat public sur les enjeux et recherches actuels, face aux nouvelles maladies liées à notre environnement diversement pollué.

Lors de la séance de questions qui a suivi, le Dr Belpomme a souligné que nous étions face à une épidémie de maladies chroniques sans précédent, où un homme sur 2 et une femme sur 3 meurent d'un cancer, lequel a fait un bon de 88% ces dernières années.

Aujourd'hui, sur les problèmes liés aux CEM, la justice va bien plus vite que les politiques, et il devient urgent d'informer le corps médical avec des documents adaptés (ces problèmes de santé sont bien connus des médecins militaires, mais étaient classés secret-défense). On en sait assez au niveau médical pour étayer un procès. Face au droit qui est bafoué en général, reste le 3^{ème} pouvoir ; les médias et la société civile ; des actions sont possibles envers les élus locaux, les hommes politiques.

*Une question se pose –soulignée par la journaliste **Annie Lobé** : doit-on comme les Robin des Toits demander un abaissement des seuils d'émission (0,6 V par mètre-1 V par mètre tout confondu) sachant que cela risque de ne pas suffire mais d'être mieux et plus facilement applicable dans un premier temps, ou bien militer pour la fin de la téléphonie mobile, gadget de contrôle des citoyens et de leur destruction massive ?*

En effet la norme officielle actuelle est de 41 V par mètre pour les humains mais de 3V par mètre pour les objets et équipements. (Notamment les appareils électriques et les voitures qui subissent également les effets des CEM)

Dans la plupart des zones rurales on peut trouver 3V par mètre. A défaut de réglementation plus drastique, on peut s'interroger sur les conséquences de l'augmentation du bruit de fond sur la santé, alors qu'il est déjà bien présent.

Des communautés d'électrosensibles se sont déjà organisées en Espagne, et aux Etats-Unis, dans les dernières zones blanches que nous pouvons encore trouver ; mais pour combien de temps ? Peut-on raisonnablement considérer ces ghettos comme des solutions à long terme ?

0,6 V/m : est-ce une moyenne ou un maximum que nous demandons ?

Les questions du matin se terminent sur l'intervention d'un médecin généraliste lui-même fortement électrosensible qui réclame *des zones et périodes blanches, de jour comme de nuit.*

On a demandé à ceux qui avaient un portable de l'éteindre pourtant des sonneries ont continué à ponctuer les discours ; dans une telle assemblée constituée de nombreux électrosensibles, certains voient comme une urgence à laisser leur portable allumé ! Ceci sans parler de la salle équipée d'un signal Wifi...

L'après-midi, Etienne Cendrier se voit entouré par Maître Richard Forget et Michèle Rivasi.



Maître Richard Forget a gagné le procès d'une famille de Tassin La demi Lune face à Bouygues, grâce à la notion de « trouble anormal de voisinage » ; ce qui a constitué une véritable ouverture pénale pour l'électrosensibilité.

On insiste maintenant sur la nécessité d'interdire les antennes à proximité des écoles, des crèches...ce qu'a réussi l'ancienne députée Michèle Rivasi dans sa ville de Valence, et qui comme nous tous attend une véritable directive européenne. Elle place peu d'espoir dans la politique française trop verrouillée...

Selon elle, le point faible des opérateurs réside en ce qu'il est plus facile de faire déplacer les antennes, ou d'agir lorsque prend fin leur bail de 12 ans.

Au niveau légal, on peut se référer :

- au principe de précaution,
- au trouble de l'ordre public,
- au rapport Bioinitiative.

A Valence des manifestations ont eu lieu pour réclamer le retrait des antennes sur les écoles, et un arrêté municipal a été déposé en ce sens. Il est également nécessaire de faire des mesures indépendantes des opérateurs ; c'est pourquoi la mairie s'est dotée d'appareils de mesure pour les CEM. Il semble primordial d'effectuer un contrôle en continu par des balises.

Les élus, comme les médecins et le plus grand nombre, sont eux aussi désinformés, d'autant plus que les opérateurs se présentent à eux comme étant eux aussi un « service public ». Il serait judicieux de leur apporter les arguments sanitaires nécessaires lors de réunions de citoyens.

A Valence en tout cas il n'y a plus d'autorisation d'implantation de nouvelles antennes jusqu'à nouvel ordre, et le centre ville est devenu un terrain d'expérimentation. Les manifestations civiles et l'appui aux associations, le chantage aux élus, prendre les villes pionnières comme modèle et les études indépendantes comme source scientifique, tous les moyens sont bons pour agir ensemble contre les opérateurs.

Etienne Cendrier nous récapitule ensuite l'historique des rapports officiels et des demandes de Robin des Toits, tel le moratoire sur l'UMTS qui a été lancé sans aucune étude sanitaire préalable ; mais aussi l'urgence d'interdire le téléphone portable aux enfants et ados, en citant la récente et innovante campagne d'information de la ville Lyon à ce sujet ; et aussi celle de la reconnaissance du syndrome d'électrosensibilité, avec l'indemnisation et la protection des victimes.

Actuellement les systèmes internet sans fil tels que le Wifi et Wimax sont techniquement largement supplanté par la fibre optique. Le CPL générant quant à lui 50 Hz.

Abaisser le DAS des téléphones portables à moins de 0,3V/m et la généralisation de l'oreillette filaire sont aussi des mesures sanitaires à prendre.

Certaines villes ont déjà abaissé les CEM à 0,6V/M ; Valencia en Espagne, Salzbourg en Autriche, la Toscane en Italie...

Suivent des questions très concrètes du public, lequel compte de nombreux riverains d'antennes relais, qui souhaitent savoir comment lancer des procédures contre les antennes trop proches de leur domicile.

Chacun a, dans son assurance logement, une protection juridique évaluée autour de 800 euros en moyenne, ce qui implique qu'en se regroupant à plusieurs personnes ou couples, on peut aisément lancer une procédure judiciaire évaluée à près de 5000 Euros, telle que celle de Tassin, et qui prend maximum 2ans. *Il vaut mieux préciser à son assurance que l'on a déjà un avocat, quand on l'appelle pour savoir ses garanties.* La notion efficace de « trouble anormal du voisinage » implique un sentiment d'angoisse d'être malade, de préjudice moral qui fera probablement jurisprudence dans les mois à venir.

Dernier sujet abordé (et le plus important) ; Le traitement de l'EHS :

On comptait en 1990 3 à 4% de personnes EHS. Cependant l'expert nommé était toujours un psychiatre. Mais nous sommes visiblement à l'aube de problèmes de santé et d'ordre public sans précédent, et ces derniers temps aux Etats-Unis se sont déroulées des manifestations d'électrosensibles très violentes ; lassés de n'être ni pris en compte ni écoutés.

Olle J. a étudié son 1^{er} cas d'EHS en 1979 mais il en existait déjà en 1900. En suède, ceci n'est pas reconnu comme une maladie mais plutôt comme un problème fonctionnel. On y compte 300 000 électrosensibles environ pour 9 millions d'habitants. (cf sites feb.se et hso.se)

La résolution 22 de l'ONU sur les handicaps fonctionnels souligne la nécessité de l'accessibilité ; une personne handicapée doit pouvoir se rendre où elle le souhaite, quand elle le souhaite. C'est son environnement qui est malade, qu'on doit traiter – et non pas elle.

Les électrosensibles doivent pouvoir travailler et vivre dans un environnement qui leur soit adapté : l'inaccessibilité n'est pas un problème personnel mais de société. Ils doivent être respectés et représentés et non pas pris en pitié. *Plus que jamais, nous devons nous battre pour nos droits, mais aussi pour le futur de tous !*

Le Dr Belpomme reprend ensuite de façon plus détaillée et illustrée ses théories présentées ce matin, et montre véritablement non seulement le résultat de ses recherches mais aussi ses observations médicales.

Il ne faut pas confondre l'EHS et l'intolérance aux ondes : (SICEM : Syndrome d'Intolérance aux CEM, le corps humain est biologiquement intolérant aux CEM : nous sommes tous intolérant aux ondes, par nature, mais nous ne deviendrons pas tous électrosensibles) la première étant une véritable maladie.

Il a fallu en dégager des critères objectifs afin de la reconnaître, combler un vide médical qui ne permettait pas de diagnostic. Ce n'est en rien une allergie, mais bien une maladie du système nerveux.

Il ya tout d'abord une Phase Inaugurale (stress) :

- Céphalées
- Paresthésies, Troubles de la sensibilité
- Déficit d'attention et de concentration.

Puis une Phase d'Etat (atteinte du SNC):

- Insomnies
- Fatigue
- Dépression

Lors de cette phase on peut constater le manque de mélatonine, mais aussi des troubles du comportement (agressivité, irritabilité...)

La maladie s'installe chroniquement avec les symptômes de la phase inaugurale atténués mais toujours présents. Ce qu'il advient ensuite :

1. Régression des symptômes, avec toutefois certaines séquelles (mais lesquelles, on ne sait encore) si un stade irréversible n'a pas encore été atteint
2. Atteinte dégénérative du système nerveux central :
 - Désorientation Spatio-Temporelle
 - Perte de mémoire immédiate et absences
 - Confusion et Alzheimer
 - Sclérose Latérale Amyotrophique ou Sclérose en Plaques.
3. Cancer
4. Risques pour les enfants : retard scolaire, troubles de l'attention

Ces critères objectifs ont permis de

1. Dresser un tableau clinique
2. De décrire les relations de cause à effet des symptômes,
3. Lors d'un Echodoppler cérébral pulsé, on constate la modification de la pulsabilité et du débit sanguin des artères cérébrales.
4. On peut également rechercher la présence des protéines de choc HSP 70 et HSP 27 dans le sang.
5. On constate une baisse de la mélatonine. Cette hormone intervenant dans la lutte contre les cellules cancéreuses, des cancers peuvent alors se déclarer.

Cette étude a été réalisée avec 75 cas analysés d'EHS et la collaboration du Docteur Millberg. Il s'agit donc bien de problèmes neurologiques et non pas allergiques.

Vous pouvez me contacter via le site www.electrosensible.org.